

# Compte rendu de la séance du vendredi 24 avril 2015

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BONNET Marie-Anne, PAPAIX Yvan, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents représentés : MAURETTE Jean-François par GALIN Marcel.

Absents excusés : SOUQUET Pierre

Secrétaire de séance : GRANIER Lucien.

## Ordre du jour:

1/Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

2/ Convocation en urgence.

3/ Hydroélectricité : appel de fond redevance 2015, rectificatif.

### 1/Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2/ Convocation en urgence.

Monsieur le Maire :

- **Indique** que ce Conseil Municipal a été convoqué d'urgence selon l'article L2121-11 du CGCT.
- **Précise** que la délibération n° 2015-018 en date du 27 mars 2015 doit être retirée.
- **Indique** tout l'intérêt pour la commune de revoir le montant de la redevance.
- **Demande** que le Conseil Municipal se prononce sur la réalité de cette urgence.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Confirmer** l'ordre du jour et accepte le caractère d'urgence de la convocation.

### 3/ Hydroélectricité : appel de fond redevance 2015, rectificatif.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-018.

Monsieur le maire :

**Rappelle** le contenu de la délibération n°2015-018 du 27 mars 2015 concernant l'appel de fonds pour le paiement d'un acompte dû par la société IGIC à la commune pour l'année 2015.

**Précise** le contenu de la convention du 16 décembre 1989 et notamment son article 8 intitulé "redevance".

**Demande** au Conseil Municipal de prononcer l'annulation de la délibération n°2015-018 du 27 mars 2015 afin d'évaluer de façon plus précise le montant de la redevance dû par la société pour l'année 2015 et au plus proche de la convention du 16 décembre 1989.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Prononcer** l'annulation de la délibération n°2015-018 du 27 mars 2015.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François Procuration à Marcel GALIN	BONNET Marie-Anne
SOUQUET Pierre Absent	ROGALLE Bernadette
PAPAIX Yvan	

Compte-rendu affiché le 15 juin 2015 la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.